



4 rue de l'École  
67250 HOHWILLER  
Tél : 03.88.05.61.10  
Fax: 03.88.05.61.12

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 26 MAI 2009 A 19H00

### Liste des présents

<b>Communes</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Suppléants</b>
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH	
HOHWILLER	Ernest ROTT	
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER Georges WAGNER	
LETTERSWILLER	Raymond MERCK	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN Jean-Marc ZACHER	
RETSCHWILLER	Charles GRAF Jean-Luc KNOERR	
SCHOENENBOURG	Jean-Pierre SCHEIDT Dominique WEISHAAR	
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Denise EHRHARD Lucienne HAAS Marie-José SCHALLER Eric HUBERT	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBERGER Claude SCHMITT Charles DIRGALA	

Elus présents : 20

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 26 mai 2009 à 20h00 au siège à Hohwiller. L'ordre du jour comportait huit points :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 21 avril 2009.
2. Intervention de l'ADEAN ; Présentation du Plan Climat.
3. Adoption du Contrat de Territoire.
4. Informations sur la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles.
5. Modalités concernant la location de matériel.
6. Renouvellement de la gestion du périscolaire.
7. Désignation d'un "Responsable Jeunesse".
8. Divers.

**Point un de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la réunion du 21 avril 2009 :**

Le Conseil Communautaire, adopte par 18 voix et 2 abstentions, le compte rendu de la séance du 21 avril 2009.

**Point deux de l'ordre du jour : Intervention de l'ADEAN : Présentation du Plan Climat :**

Le Président présente aux membres du Conseil, Mme FORMOSA et M ERBS représentants auprès de l'ADEAN en charge plus particulièrement du Plan Climat du volet collectivité. M ERBS prend la parole et rappelle rapidement les engagements de l'ADEAN du Plan Climat pour l'Alsace du Nord. Il passe le relais à Mme FORMOSA qui tient à apporter un certain nombre de précisions. Ainsi pour la préservation de la planète, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est inéluctable. Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps de réaliser un diagnostic partagé et définir un plan d'actions sur 3 ans. Les axes prioritaires retenus pour l'Alsace du Nord sont : les bâtiments, les transports et les énergies renouvelables. Ces actions sont à coordonner avec tous les acteurs du territoire. La désignation si possible de deux interlocuteurs privilégiés au sein des collectivités est primordiale aussi bien pour faire remonter les informations qu'accompagner la mise en œuvre des actions. Pour cibler l'ensemble de la population, il est tout à fait possible de diffuser ces informations par l'intermédiaire du bulletin communal ou intercommunal. Ainsi pour permettre une première analyse, des documents à compléter concernant la consommation d'énergie sur l'année 2008 dans les différents bâtiments communaux sont remis à chaque maire.

**Point trois de l'ordre du jour : Adoption du Contrat de Territoire :**

Le Président informe l'ensemble des élus que toutes les communes du Sultzterland ont délibéré dans le cadre du Contrat de Territoire. Il rappelle que la Communauté de Communes est également invitée à se prononcer sur l'approbation de ce Contrat. Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, l'adoption du Contrat de Développement et d'Aménagement du Territoire Hattgau – Sultzterland et autorise le Président à le signer. Le Président demande aux communes de transmettre la copie de leur délibération à M Olivier FAVRE du Conseil Général.

**Point quatre de l'ordre du jour : Informations sur la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles :**

Le Président rappelle aux élus qu'une rencontre avait été organisée avec des élus de la Communauté de Communes du Sultzterland et celle du Hattgau pour débattre sur la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles mutualisé mais également sur le choix d'un gestionnaire. Quatre organismes ont ainsi été consultés. L'analyse des différentes offres a permis de mettre en évidence le dossier présenté par l'AGF (Association Générale des Familles du Bas-Rhin) dont l'expérience est reconnue. Le budget prévisionnel de fonctionnement est estimé à 60 230,00 € et l'investissement à 13 000,00 € la 1<sup>ère</sup> année. La subvention allouée par le Conseil Général est de 25 % pour le fonctionnement, la

participation de la CAF n'est pas encore évaluée à ce jour. Le Conseil Communautaire décide par 19 voix et 1 abstention la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles en partenariat avec la Communauté de Communes du Hattgau, de confier la gestion à l'AGF du Bas-Rhin et autorise le Président à signer une convention de partenariat ainsi que l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec les services de la CAF

Point cinq de l'ordre du jour : Modalités concernant la location de matériel (Podium) :

Le Président informe les élus qu'une location de podium est possible par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn. Les frais de mise à disposition s'élèvent à 150,00 €, les frais de livraison et d'enlèvement respectivement à 26,00 € et 1,30 € le km. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité d'opter pour la location du matériel et décide que la Communauté de Communes du Sultzertland prendra en charge 50 % des frais de mise à disposition (soit actuellement 75,00 €) ainsi que les frais kilométriques (soit actuellement 1,30 € le km). Les communes quant à elles prendront à leur charge les 50 % restants des frais de mise à disposition (soit actuellement 75,00 €) ainsi que les frais de livraison et d'enlèvement (soit actuellement 26,00 €).

Point six de l'ordre du jour : Renouvellement de la gestion du Périscolaire :

Le Président rappelle à l'assemblée que la convention de la gestion liant la Communauté de Communes au Périscolaire arrive à échéance le 31 août 2009. Le Président propose de renouveler le contrat avec l'AGF en précisant toutefois qu'un certain nombre de dispositions restent encore à affiner. Il suggère finalement d'attendre la prochaine rencontre avec l'AGF prévue le 4 juin 2009 afin de clarifier la situation.

Point sept de l'ordre du jour : Désignation d'un " Responsable Jeunesse " :

Le Président avise le Conseil qu'une rencontre a été organisée au siège à Hohwiller avec les services du Conseil Général et la Communauté de Communes du Hattgau pour engager une réflexion en matière de politique sur la jeunesse commune aux deux territoires. Il en résulte dans un premier temps qu'un diagnostic préalable est nécessaire pour permettre un engagement dans des actions bien précises qui correspondent aux mieux aux futurs objectifs fixés par les deux Communautés de Communes. Dans l'attente de résultats la désignation d'un " Responsable Jeunesse " est momentanément suspendue.

Point huit de l'ordre du jour : DIVERS :

- 1) **Terrains multisports :** Le Président demande aux membres de choisir le coloris des buts des terrains multisports. Après réflexion, il a été décidé d'opter pour le coloris blanc. Le Président rappelle quelques consignes d'utilisation préconisées par le fabricant et propose au Conseil de se renseigner sur le coût d'un contrat d'entretien des terrains.
- 2) **Logo :** Le Président présente aux élus le logo élaboré par la société " Graine de pixel ". Après discussion, aucune décision n'est prise, ce point sera à nouveau abordé lors d'un prochain Conseil.
- 3) **Restauration scolaire :** Le Vice-Président, M Pierre MAMMOSSER, souhaite intervenir sur quelques points bien précis. Il informe le Conseil qu'un tract émanant du Périscolaire et diffusé à l'ensemble des écoles faisait état de l'accueil des enfants dès l'âge de 4 ans. Après renseignements pris auprès de la structure, il s'agissait bien d'une erreur d'impression. M MAMMOSSER en profite pour demander aux élus de se prononcer sur l'accueil des enfants de Sultz-sous-Forêts-Hohwiller dès l'âge de 4 ans, étant donné que des accompagnateurs sont

déjà en place (condition nécessaire à l'accueil des moins de 6 ans) dans le cadre de la navette régulière. L'accueil des 4 ans pourrait donc être envisageable pour ces enfants. Le Président tient toutefois à souligner que les enfants scolarisés en école primaire seront prioritaires. Des discussions concernant cette requête sont en cours.

**Prochaine réunion : 09 juillet à 19 heures**

**Veillez afficher le compte rendu en Mairie**

Le Président de la Communauté de Communes du Soutzterland  
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance  
Madame Annick KNOLL